

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST DENIS DE LA REUNION - 9741 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/09/2024 - B2024/008835 - 2010 B 01055 - 522 120
211 - A.A.DISTRIBUTION

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	6 674	6 674				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	232 997	145 320	87 676	103 251	15 575	15.08
	Installations techniques, matériel et outillage	88 224	81 087	7 137	10 209	3 072	30.09
	Autres immobilisations corporelles	224 297	155 554	68 742	79 869	11 127	13.93
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	228		228	223	5	2.05
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		552 420	388 636	163 784	193 553	29 769	15.38
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	263 832		263 832	463 469	199 637	43.07
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 181 144	20 600	1 160 545	1 674 871	514 327	30.71
	Autres créances	182 083		182 083	34 522	147 561	427.44
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	741 707		741 707	811 744	70 037	8.63
	Charges constatées d'avance (3)	2 778		2 778	1 909	870	45.55
	Total III	2 371 545	20 600	2 350 945	2 986 515	635 570	21.28
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 923 964	409 236	2 514 729	3 180 068	665 339	20.92

certifié conforme par
la gérance
A.A. DISTRIBUTION
IMPORT - EXPORT
162 Rue Martin Flacourt - 97438 SAINT MARIE - BP N°3
Tél: 0262 53 76 98 Fax: 0262 53 15 56
Gsm: 06 88 34 58
Email: aa.distribution@wanadoo.fr
SIRET: 522 120 21 00019 - APE: 4690Z

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	7 500	7 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	750	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 177 343	1 062 331	115 012	10.83
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	65 265	115 012	49 747	43.25
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 250 858	1 185 593	65 265	5.50
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	392 072	517 639	125 567	24.26
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	2 278	55 210	52 932	95.87
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	707 175	1 231 255	524 080	42.56
	Dettes fiscales et sociales	162 345	190 371	28 025	14.72
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 263 870	1 994 474	730 604	36.63
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 514 729	3 180 068	665 339	20.92

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

996 920

1 602 077

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 514 728.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 938 853.35 Euros et dégageant un bénéfice de 65 265.00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 628
Dettes fiscales et sociales	48 834
Total	50 462

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PCEA	23 400	77520000
Total	23 400	
Charges exceptionnelles		
- Amendes Pénalités	13 027	67120000
- VCEA	4 933	67500000
Total	17 960	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits		
- Régularisation tiers	114	77200000
Total	114	

« SOCIETE A.A DISTRIBUTION »

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 7 500 euros

Siège social : 162, rue Martin Flacourt

97438 Sainte-Marie

R.C.S. B 522 120 211 de Saint-Denis

**EXTRAIT PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 JUIN 2024**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la cogérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 65 265 euros de la manière suivante :

Origine

Bénéfice de l'exercice

65 265 euros

Affectation

A titre de dividendes aux associés

0 euros

Soit 0 euros par part

Le solde, soit

65 265 euros

en totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à

1 242 608 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de :

1 250 858 euros.

Capital social

7 500 euros

Réserve légale

750 euros

Réserves statutaires ou contractuelles

0 euros

Report à nouveau

1 242 608 euros

Situation nette

1 250 858 euros

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Assemblées générales tenues au cours de l'exercice clos-le	Revenus éligibles à l'abattement En euros		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes en €	Autres revenus distribués	
31/12/2020	0,00		
31/12/2021	0,00		
31/12/2022	0,00		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La cogérante.



« SOCIETE A.A DISTRIBUTION »

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 7 500 euros
Siège social : 162, rue Martin Flacourt
97438 Sainte-Marie

R.C.S. B 522 120 211 de Saint-Denis

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 3 juin à 18 heures

Au siège social, à Sainte-Marie

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « SOCIETE A.A DISTRIBUTION » au capital de 7 500 euros, divisé en parts de 100 parts de 75 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS

Monsieur Norman AMLA Propriétaire de 33 parts sociales, ci	33 parts
Mademoiselle Mariah AMLA Propriétaire de 34 parts sociales, ci	34 parts
Monsieur Rayhane AMLA Propriétaire de 33 parts sociales, ci	33 parts
TOTAL	100 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer.
L'assemblée est présidée par Mademoiselle AMLA Mariah en sa qualité d'associée de ladite société.

La Présidente constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des projets de résolutions ;

La Présidente déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

NA RA MA

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la cogérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation de la rémunération gérance
- Pouvoir en vue des formalités ;

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Cogérance.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la cogérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la cogérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 65 265 euros de la manière suivante :

Origine

Bénéfice de l'exercice 65 265 euros

Affectation

A titre de dividendes aux associés 0 euros

Soit 0 euros par part

Le solde, soit 65 265 euros
en totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à 1 242 608 euros

**Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de :
1 250 858 euros.**

Capital social	7 500 euros
Réserve légale	750 euros
Réserves statutaires ou contractuelles	0 euros
Report à nouveau	1 242 608 euros
Situation nette	1 250 858 euros

NA RA MA

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Assemblées générales tenues au cours de l'exercice clos-le	Revenus éligibles à l'abattement En euros		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes en €	Autres revenus distribués	
31/12/2020	0,00		
31/12/2021	0,00		
31/12/2022	0,00		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération allouée aux co-gérants, M. AMLA Norman, Mariah & Rayhane, qui s'est élevée au cours de l'exercice écoulé à un montant de 27 000 euros par gérant, pour un montant total de 81 000 euros inscrit en charge.

L'assemblée générale ratifie la prise en charge des cotisations sociales afférentes à la rémunération de la cogérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

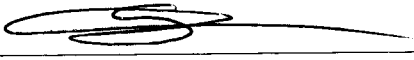
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Signatures

Monsieur AMLA Norman Associé	
Mademoiselle AMLA Mariah Associée	
Monsieur AMLA Rayhane Associé	

NA RA HA